



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide aux victimes

Question écrite n° 98096

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur la prise en compte des victimes dans notre droit positif. Les attentats douloureux que la France subit depuis 18 mois ont causé des souffrances lourdes parmi nos concitoyens endeuillés, blessés ou traumatisés par ces ignobles attaques. La volonté de répondre à la souffrance des victimes et de réparer leur préjudice est un élément central de notre code pénal. Pour autant, force est de constater que ce dernier ne pose pas de définition claire de ce qu'est une victime. Alors que la tragédie de Nice a touché des milliers de personnes qui étaient présentes sur les lieux, il faut désormais progresser rapidement sur l'édification d'un véritable statut de la victime, ce qui doit commencer par une définition légale précise permettant à chaque personne affectée de s'identifier et d'engager ainsi un processus de reconstruction. Aussi elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98096

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6888

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)